

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1874.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

Demande du sieur Joseph-Henri VAN LAER.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu la demande du sieur Joseph-Henri Van Laer, agent de police à Anvers, né à Maasbré (partie cédée du Limbourg), le 23 mars 1838, tendante à obtenir la grande naturalisation ;

Vu l'art. 2 de la loi du 30 décembre 1853 ;

Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1855 ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Joseph-Henri Van Laer.

Le Secrétaire,

A. VISART.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.
